

# IMAGO TOUR 2026 X BOURSE DES ENGAGÉ.E.S

## PRÉSENTATION & OBJECTIFS

L'Imago Tour et la Bourse des Engagé·e·s s'inscrivent dans le dispositif de l'association Imago. Imago est une association reconnue d'utilité publique fondée en 2017. Elle accompagne des projets d'aventures solidaires et environnementales. L'Imago Tour existe depuis 2018 et le dispositif de la Bourse des Engagé·e·s existe depuis 2026.

L'Imago Tour, 3 jours d'aventures, a pour objectif de donner les clés nécessaires à la bonne conduite d'un projet d'aventure. Les projets sélectionnés à l'Imago Tour 2026 deviennent automatiquement candidat pour recevoir un prix de la Bourse des Engagé.e.s

La Bourse des Engagé·e·s a pour objectif d'encourager financièrement les initiatives d'aventures engagées à caractère social, environnemental ou écologique, en complément de l'accompagnement proposé par l'Imago Tour. Elle s'élève à un montant total de 10 000 € et sera répartie en trois prix.

## NATURE DES PROJETS SOUTENUS

L'Imago Tour et La Bourse des engagé.e.s, soutiennent en particulier les projets d'aventure, écologique ou solidaire.

L'Imago Tour et la Bourse sont ouverts à toute personne, sans condition de nationalité, âgée de 18 ans minimum et majeure selon la loi de sa nationalité.

Le projet présenté peut être individuel ou collectif.

# RÈGLEMENT 2026

## 1. BÉNÉFICIAIRES

Peut candidater à l'Imago Tour et donc à la Bourse des engagé.e.s toute personne sans condition de nationalité, âgée de 18 ans minimum et majeure selon la loi de sa nationalité.

Le projet peut être réalisé individuellement ou en équipe.

## 2. DATES

Les candidatures sont ouvertes du 11 juin au 2 Juillet 2026.

Les lauréats sélectionnés pour participer à l'Imago Tour sont annoncés courant juillet 2026. Les gagnants des prix de la Bourse des engagé.e.s seront annoncés en Novembre 2026.

L'Imago Tour se tiendra du 28 Août (matin) 2026, au 30 Août (soir) 2026.

## 3. MONTANTS

L'IMAGO Tour, c'est trois jours en immersion dans le monde de l'aventure engagée, une participation de 120 € sera demandée aux participants pour les frais de logistique.

La Bourse des engagé.e.s est dotée de 10 000 €.

Trois prix seront versés : Le prix du public, le prix coup de cœur Imago, le prix de notre partenaire.

#### 4. JURY

Les dossiers pour la sélection à l'Imago Tour et la bourse des engagé.e.s sont étudiés par un jury composé de membres d'Imago. La composition et les décisions du jury sont discrétionnaires.

Jury de la Bourse des Engagé.e.s

- Prix du jury : le prix du jury sera décerné par un jury composé de membres d'Imago.
- Prix du partenaire : il sera décerné par des membres du partenaire de la bourse.
- Prix du public : il sera décerné à la suite d'une campagne de vote de la communauté Imago entre les différents projets sélectionnés. Cette campagne aura lieu en septembre 2026. Le projet ayant récolté le plus grand nombre de votes se verra remettre le prix du public.

#### 5. OBLIGATIONS DES LAURÉATS

Il est attendu des lauréats de s'engager dans un contrat de confiance avec Imago, afin de nourrir la relation au-delà de l'accompagnement lors de l'Imago Tour et du soutien apporté par la bourse des engagé.e.s.

Les lauréats à l'Imago Tour s'engagent en particulier à :

- Afficher le visuel imago au cours de leur projet ;
- Fournir, autant que possible au cours de la réalisation de l'expédition, du contenu susceptible d'alimenter les canaux d'Imago (textes, photos, vidéos libres de droits) ;
- Sur invitation d'Imago, participer à au moins un événement dans les 24 mois après la décision d'attribution, pour présenter le projet ;

Les gagnants des prix de la bourse s'engagent à :

- Indiquer « avec le soutien d'Imago » et faire apparaître le logo associé sur tous les supports et productions en lien avec le projet soutenu ;
- À la fin du projet, remettre un rapport d'expédition. Tout ou partie de ce rapport pourra être utilisé par Imago à des fins non commerciales ;
- En cas de production culturelle ou éducative liée au projet, en informer Imago en vue d'une éventuelle programmation lors d'un événement organisé par Imago.
- Envoyer une ou plusieurs vidéos de 30 à 120 secondes libre de droits, présentant le projet ou mettant en images sa réalisation, et citant Imago ;

Les lauréats sont par ailleurs invités à proposer toute opération permettant de contribuer à leur tour aux actions d'Imago, dans un esprit de transmission du soutien moral et financier reçu.

#### 6. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature doit être rempli en ligne pendant la période d'ouverture de l'appel à

projet sur

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfyYECT1f22DK8nxxJZij53NFTw3-jxkWTdG-Auom70IPzSQQ/viewform?usp=header>

Les candidats acceptent que les données fournies dans leur candidature soient transmises aux partenaires d'Imago. Ces données ne pourront pas être vendues et leur transmission se limitera au strict cadre précité.

## 7. DROIT À L'IMAGE

En participant à l'Imago Tour, les participants autorisent l'association Imago à utiliser leur image (photos et vidéos) réalisées dans le cadre de l'événement à des fins de communication et de promotion. Cette autorisation est accordée à titre gratuit pour tous supports et sans limitation de durée.

## 8. ASSURANCES

Les lauréats s'engagent à souscrire un contrat d'assistance et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leur aventure.

Les lauréats, ayant eu connaissance du présent règlement, dégagent Imago de toute responsabilité en cas d'accident ou de tout préjudice physique, moral, financier ou de toute autre sorte, chaque lauréat demeurant seul responsable de l'évaluation de son projet et de sa mise en œuvre.

## 9. MODIFICATIONS

Toute modification dans les objectifs, le calendrier ou la composition de l'équipe doit être notifiée à Imago, qui pourra décider d'une modification de la Bourse attribuée.

En cas d'annulation du projet, ou de modification changeant la nature de celui-ci, le lauréat est tenu de rembourser l'avance qu'il aurait déjà perçue.

## 10. ENGAGEMENT

Les candidats à l'Imago Tour et la Bourse des Engagées déclarent accepter pleinement le règlement et s'engagent à le respecter.